

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 30 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 30 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 23 Octobre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes :, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Florence RAYMOND, Emeline POUSSARD.

MM :, Eric VERGER, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Sylvain CHATAGNER, Bruno GAUTIER, Jean-Luc PLAINFOSSE.

Excusés : Mme Nathalie DAUNAS, Mr Didier ANDRIEUX (arrivé en retard)

Absente : Mme Nadia VINCENT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Tarifs cantine et garderie de l'école pour l'année scolaire 2018/2019,
- Convention collaboration avec la diététicienne de l'école,
- Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2018,
- DM n°4 Logement Ancienne Mairie,
- Loyer de l'appartement de l'Ancienne Mairie,
- Signature de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental,
- Constitution de la Commission de Contrôle des listes électorales,
- Règlement intérieur de la salle des fêtes
- Tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2020,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 11 pour.

2 - Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Stéphanie LACOSTE est nommée secrétaire de séance.

3 - Tarifs cantine et garderie de l'école pour l'année scolaire 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la restitution de compétences, la commune reprend la gestion des services de restauration collective et de garderies périscolaires et présente la tarification votée par Grand Cognac par délibération n° 2018-196 du 28 juin 2018 avec effet au 1er septembre 2018 :

Restauration collective :

- 1 repas élève : 2,45 €

- 1 repas adulte : 5,10 €

Garderie : 1 € par élève par garderie

Monsieur le Maire propose de poursuivre cette tarification pour la fin de l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs à l'unanimité des présents, 11 pour.

4 – Convention collaboration avec la diététicienne de l'école

Dans le cadre de la reprise de la compétence école par la commune au 1er janvier 2019, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre la collaboration avec la diététicienne, Madame Marie-Line HUC.

Sa mission consiste à

- accompagner la responsable scolaire dans l'élaboration des grilles de menus conformément aux exigences réglementaires du 30.09.2011 ; 5 rencontres par an pour élaborer à chaque fois 5 semaines de menus à partir d'un plan alimentaire.

- préparer des documents exigés dans le cadre de la loi sur la qualité de l'offre alimentaire (tableau des fréquences avec mise en évidence des 15 critères réglementaires).

Coût annuel de la collaboration : 60 €

La collaboration proposée couvre l'année civile 2019.

Le Conseil Municipal valide la poursuite de la collaboration avec la diététicienne Madame HUC, à l'unanimité des présents, 11 pour.

5 – Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2018

A la demande de GRDF, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des redevances d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz pour l'année 2018.

Cette année, le montant s'élève à 476 €

Le Conseil Municipal approuve le montant de la redevance et accepte la recette, à l'unanimité des présents, 11 pour.

6 – DM n° 4 – Logement

Afin de financer les travaux d'aménagement du logement de l'ancienne mairie sans contracter d'emprunt, Monsieur le Maire propose rajouter 50 000 € dans l'opération en passant les écritures suivantes :

2313 - 105	Constructions	+ 50 000 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	- 15 000 €
6815	Dotations aux provisions	- 35 000 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 35 000 €
021	Virement de la section d'exploitation	+ 35 000 €

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents, 11 pour.

7 - Loyer de l'appartement de l'Ancienne Mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil de déterminer le loyer du logement en cours de travaux dans l'Ancienne Mairie, 16bis route de Jarnac 16 200 CHASSORS.

Au vu de la superficie du logement, en comparaison avec les autres logements communaux, le conseil décide à l'unanimité des présents, 11 pour, de fixer le loyer à 390 €.

8 - Signature de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la traversée de Guîtres - RD 22, une convention doit être signée entre la commune et le Département de la Charente pour définir les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements de voirie sur la portion faisant l'objet du dit-aménagement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec le Département de la Charente.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents, 11 pour, Monsieur le Maire à signer ladite convention.

9 - Constitution de la Commission de Contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la réforme d'inscription sur les listes électorales entraîne la dissolution de la Commission Administrative qui statue annuellement sur les inscriptions et radiations.

En remplacement, une commission de contrôle doit être constituée. Elle sera composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le Département et d'un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE est proposé comme représentant titulaire de la commune et Madame Dominique DUQUERROY comme suppléante.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents, 11 pour.

Monsieur ANDRIEUX arrive en cours de séance.

10 - Règlement intérieur de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur qui a été élaboré par quelques membres du Conseil. Il a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles doit être louée et utilisée la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal valide le règlement de la salle des fêtes qui sera mis en place en 2019.

11 – Tarifs de la salle des fêtes pour l’année 2020

Monsieur le Maire propose de faire évoluer les prix de location de la salle des fêtes pour l'année 2020.

Après concertation, le Conseil Municipal propose de créer un forfait week-end et adopte à l'unanimité, 11 pour, les tarifs comme suit :

	<u>De la commune</u>	<u>hors commune</u>
Jour en semaine	130 €	260 €
Lendemain	65 €	130 €
Week-end	280 €	560 €
Chauffage par jour	70 €	70 €
Chauffage forfait week-end	100 €	100 €

Tarif entreprise commerciale 400 € la journée.

Les associations de la commune restent bénéficiaires d'une location gratuite par an, la 2^{ème} 50 % tarif de la commune et la 3^{ème} location tarif habitants de la commune. Le chauffage sera facturé comme indiqué ci-dessus.

La caution reste à 500 € dans tous les cas.

12 - Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire explique au Conseil que la Mairie est en possession de tickets de cantine qui seront périmés début janvier. Il propose d'en acheter une vingtaine de plus et offrir le repas aux enfants le lundi 7 janvier 2019.

- Route de Nanclas : pose de poteaux en bois le long du caniveau sur une vingtaine de mètres pour éviter les projections d'eau sur les façades des maisons.

- Balayage de la commune : 19, 20 et 21 décembre 2018.

- La Mairie sera fermée samedi 3 novembre 2018.

- Collecte des ordures ménagères : Calitom ne passera plus dans la rue de la Nougeraie car le camion de ramassage ne peut pas faire demi-tour. Les riverains devront emmener leur poubelle au coin de la rue de la Nougeraie et de la rue de l'Eglise.

- Prestataire Eau/Assainissement : le contrat du prestataire actuel, Veolia, arrive à son terme le 31 décembre. Il n'a pas été reconduit par Grand Cognac. Le nouveau prestataire choisit est La Saur.

- Travaux : Les travaux d'aménagement de la RD 22 commenceront le 5 novembre 2018 par la société COLAS Sud-Ouest.

- Travaux lagune : Grand Cognac entame un diagnostic des systèmes d'assainissement de la lagune de CHASSORS dans le cadre du projet de réhabilitation.

En parallèle, Grand Cognac a informé que toutes les installations individuelles (72 comptabilisées) seront contrôlées en 2019.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 45.